

PLAN DE GESTION DE LA HAIE EX-SITU D'OTTERSWILLER - SAVERNE

Projet d'aménagement de la ZAC du Martelberg à Saverne - Mesure compensatoire pour l'avifaune nicheuse

LPO Alsace - Mars 2018



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

Document rédigé par :

Laurent WAEFFLER

Chargé de missions à la LPO Alsace

8 rue Adèle Riton – 67000 STRASBOURG

Tel : 03.88.22.07.35

laurent.waeffler@lpo.fr

Référence :

WAEFFLER L., 2018. Plan de gestion de la haie ex-situ d'Otterswiller-Saverne. Mesure compensatoire du projet d'aménagement de la ZAC du Martelberg - LPO Alsace : 30 p.

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
1. PRESENTATION GENERALE DE L'HABITAT « HAIE »	6
1.1. Description	6
1.2. Services rendus	6
2. GESTION DU MILIEU	7
2.1. Gestion classique	7
2.2. Gestion écologique	7
3. PRECONISATIONS DE GESTION SPECIFIQUES	9
3.1. Aménager des portions de haies ou bosquets en faveur de la Pie- grièche écorcheur* (<i>Lanius collurio</i>)	9
3.2. Aménager des portions de haies ou bosquets en faveur de la Fauvette babillarde (<i>Sylvia curruca</i>)	17
3.3. Aménager des portions de haies ou bosquets en faveur du Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	26
CONCLUSION	31
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	32

PREAMBULE

Ce plan de gestion spécifique est destiné à mettre en œuvre des actions de gestion pour préserver les populations d'oiseaux des habitats semi-ouverts de type haies ou bosquets.

Il entre en application dans le cadre de mesures de réduction d'impacts et de compensation écologique du projet de création de la ZAC du Martelberg (25 hectares) situé sur la commune de Saverne (Bas-Rhin).

1. PRESENTATION GENERALE DE L'HABITAT « HAIE »

1.1. Description

Les haies constituent à la fois un habitat et des corridors écologiques pour de nombreuses espèces (oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes, mammifères...). Elles sont un support de vie essentiel dans nos campagnes où de nombreuses espèces y trouvent refuge hors des cultures.

1.2. Services rendus

Outre leur intérêt pour la biodiversité, les haies ont également un intérêt pour l'agriculture puisqu'elles offrent une protection contre le vent, elles limitent l'érosion du sol et elles abritent des animaux qualifiés d'« auxiliaires de cultures » qui contrôlent les insectes ravageurs. Enfin, les haies permettent la rétention des eaux de ruissellement et atténuent ainsi l'effet des crues. L'eau ainsi retenue va pouvoir être épurée par le milieu.



La haie

- + Habitat pour la faune et la flore
- + Protection des cultures et du bétail
- + Régulation hydraulique
- + Production de bois
- + Aspect esthétique

Bénéfices tirés de la présence de haies

2. GESTION DU MILIEU

2.1. Gestion classique

Naturellement un arbre sauvage n'a pas besoin d'être taillé. La taille est rendue nécessaire pour des raisons de sécurité, d'esthétisme et pour des raisons pratiques (bordures de chemins, etc.).

Actuellement, les haies font l'objet d'entretiens par coupes manuelles, coupes au lamier ou au broyeur (ou épareuse). L'entretien par broyage est dommageable pour les arbres. En effet, le broyage provoque des lésions aux arbres, sources de maladies.

Par ailleurs, l'intervention sur les haies est **interdite du 15 mars au 31 juillet** dans le Bas-Rhin, correspondant à la période de nidification des oiseaux.

2.2. Gestion écologique

L'entretien des haies peut s'avérer nécessaire pour éviter qu'elle ne déborde sur l'espace voisin comme un chemin ou une prairie par exemples. Pour cela une coupe automnale ou hivernale au lamier peut être suffisante. Sur le long terme il est parfois nécessaire de rajeunir progressivement une haie par petites portions pour restaurer sa strate buissonnante.

Afin de conserver les nombreux avantages procurés par les haies, la mise en place d'une gestion raisonnée est alors indispensable. Pour cela, la réflexion doit se tourner autour du matériel à utiliser, d'une gestion par recépage sélectif et de la période d'intervention à privilégier pour ne pas perturber la reproduction de la faune.

Gestion actuelle	Gestion alternative écologique	Cas particulier
Taille des haies au lamier ou au broyeur	<ul style="list-style-type: none">• N'intervenir que si nécessaire• Intervention entre novembre et février• Utilisation d'un lamier ou d'un sécateur pour les lisières• Limiter ou éviter la taille par le dessus• Préservation de éléments remarquables (arbres morts, arbres têtards, lierres...)• Pratiquer le recépage sélectif par petite portions en cas d'intervention plus importante• Maintien d'ourlets herbeux au pied de la haie à faucher entre septembre et octobre tous les 2 à 3 ans et exportation de l'herbe• Maintenir de bois mort ou de tas de bois au sein de la haie	<ul style="list-style-type: none">• En cas d'exploitation, tendre vers une gestion naturaliste par recépage sélectif (cf. fiche outil)

Tableau 1 : Gestion avec prise en compte de la biodiversité

La réglementation en vigueur interdit la taille des haies **entre le 15 mars et le 31 juillet** dans le but de protéger les oiseaux en période de nidification.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Haies	L	L	L					L	L	L	L	L
Bosquets	RS	RS	RS								RS	RS

Tableau 2 : Calendrier des interventions

Période d'interdiction
Période préférable
Période optimale

L = Lamier

RS = Recépage sélectif

3. PRECONISATIONS DE GESTION SPECIFIQUES

3.1. Aménager des portions de haies ou bosquets en faveur de la Pie-grièche écorcheur* (*Lanius collurio*)



Photo 1 : PGE* mâle sur une aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)

Objectif général

Insérer, restaurer des portions de haies favorables à l'espèce soit dans des linéaires existants ou alors par plantations de dispositifs spécifiques.

Profil type de haie pour la PGE*

Il s'agit de haies basses à essences épineuses (prunelliers, ronces, etc.) (cf. figure 1 ci-dessous).

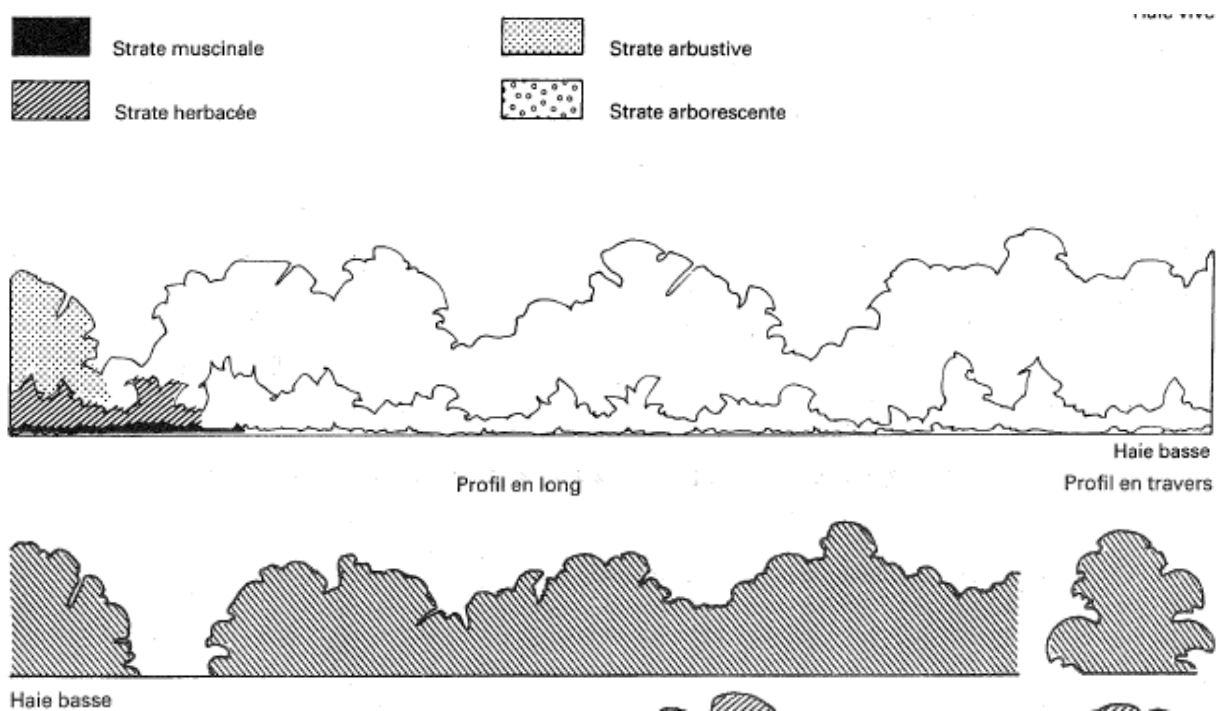


Figure 1. Structure de haie favorable à la PGE*.

Localisation des portions de haie favorable à la PGE*

Les portions de haies favorables à la PGE* se trouvent surtout à l'extrémité sud du grand linéaire existant (cf. trois petits cercles ovoïdes).

Un autre habitat très favorable existe également à l'ouest de la zone d'étude, ce sont les quelques alignements de petits bosquets latéraux (cf. grand cercle rouge) sur prairies.



Figure 2. Localisation des portions de haies et sites à gérer spécifiquement pour la PGE*

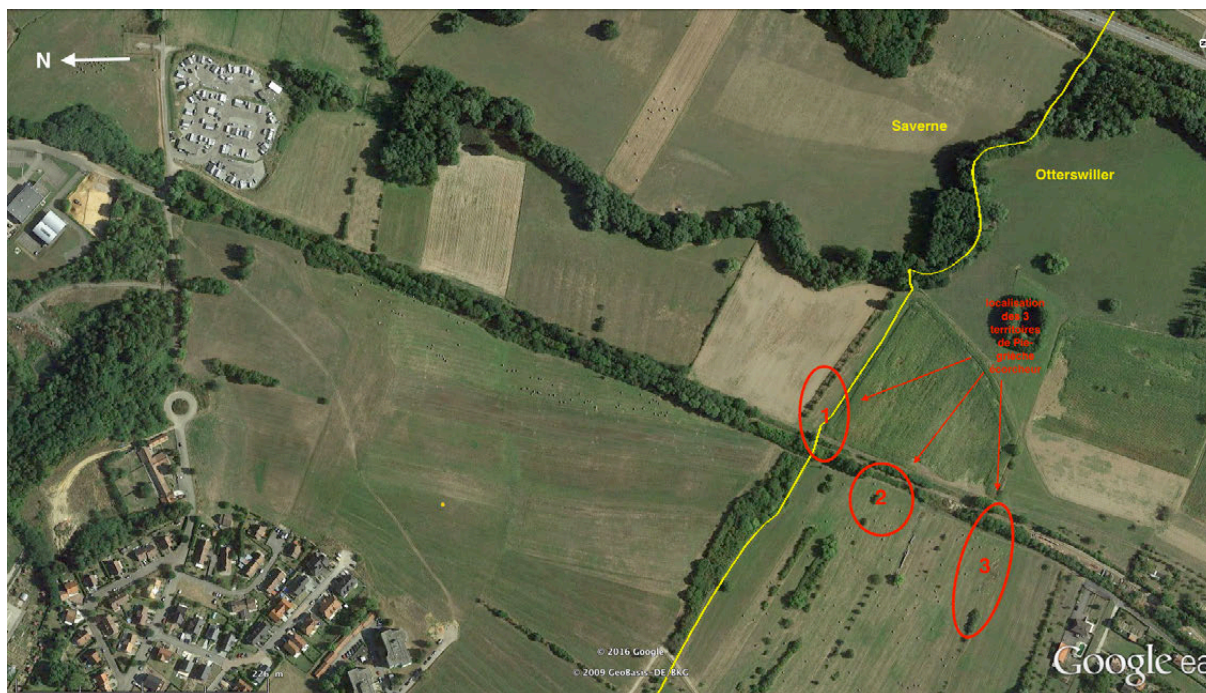


Figure 3 : Localisation des trois territoires de PGE* recensés en 2017 (LPO Alsace)

Etapes de la mise en œuvre d'une gestion favorable

1. Identifier les portions de haies favorables à l'espèce à l'intérieur de linéaires existants :
 - ✓ Essences favorables présentes (voir chapitre suivant).
 - ✓ Bonne exposition à la lumière et au soleil (la Pie-grièche est une espèce thermophile).

2. Préparation du terrain= favoriser en priorité les **essences locales arbustives basses de la fruticée** (essences à baies et à épines) aux abords de prairies pâturées ou de landes qui sont les biotopes de prédilection pour l'espèce.
 - ✓ Couvert dense et très protecteur (épines et ramifications denses) pour l'élevage des nichées.
 - ✓ Fonction garde-manger : les épines servent de support de stockage de proies, celles-ci sont empalées sur les épines (comportement spécifique aux pies-grièches).
 - ✓ Baies et fleurs attirant les proies recherchées par l'espèce (hyménoptères, coléoptères horticolas, lépidoptères, orthoptères, etc.)

3. Mettre en place une gestion et un entretien favorable des portions identifiées.

Quelles essences conserver en priorité (ou à planter) pour l'espèce:

✓ Choisir des essences ligneuses basses à épines et baies comestibles comme :

- Aubépine monogyne (*Craetegus monogyna*)
- Aubépine épineuse (*Craetegus laevigata*)
- Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- Eglantier (*Rosa canina*)
- Rosier rouillé (*Rosa rubiginosa*)
- Rosier des champs (*Rosa arvensis*)
- Prunellier sauvage (*Prunus spinosa*)
- Prunier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) sur terrains calcaires de préférence.
- Ronce des bois (*Rubus fruticosus*)
- Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*)

Habitat de prédilection

Linéaires peu étendus (7 à 20 mètres) ou bosquets d'arbustes épineux entourés de prairies, landes ou friches. Le pâturage extensif de bétail (bovins, équins, caprins ou ovins) est très attractif pour l'espèce (zone de chasses ouvertes, insectes coprophages). Attention aux traitements anti-parasitaires du bétail qui peut provoquer un appauvrissement significatif des espèces proies (ces produits ont des effets néfastes non négligeables sur les insectes décomposeurs qui dégradent naturellement les excréments du bétail).



Photo 2 : habitat favorable utilisé par la PGE*

Gestion

- ✓ Favoriser la strate **arbustive basse** (sous-arbrisseaux, arbrisseaux et petits arbustes)
- ✓ **Mettre en valeur prioritairement les arbustes de la fruticée** (essences à épines et baies comestibles pour les oiseaux).

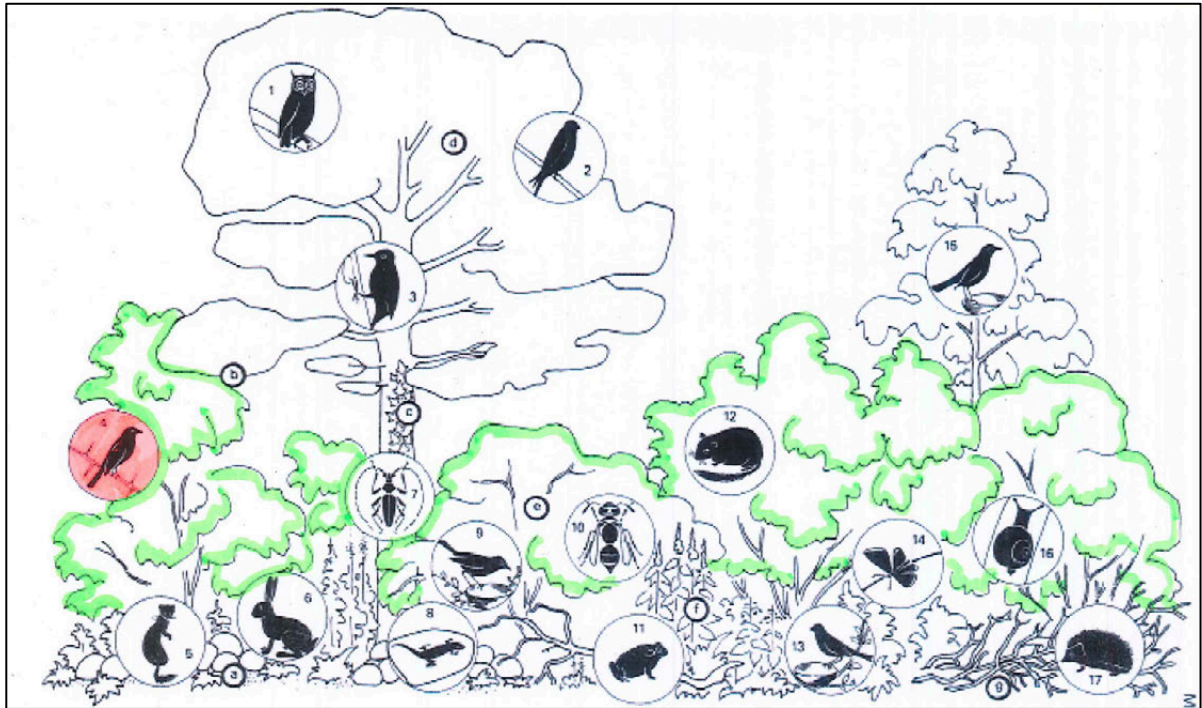


Figure 4 : Strate arbustive favorable à l'espèce et à développer (en vert)

Entretien

- ✓ **Coupe sélective** des jeunes ligneux (sans cavités) de la strate arbustive haute et de la strate arborescente (> 7 mètres) (cf. Figure 5 ci-dessous). **Attention à bien conserver les arbres mûres, morts ou dépérissant qui sont des supports de choix pour les proies de la PGE***.

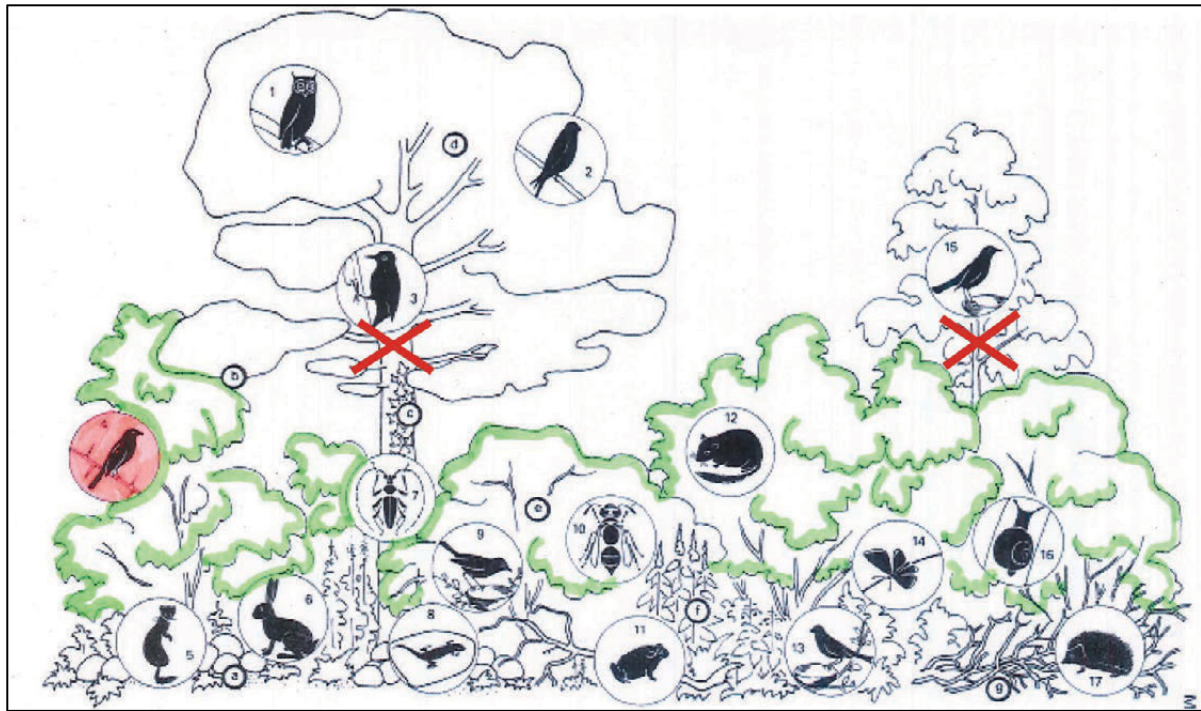


Figure 5 : principe de coupe sélective des étages supérieurs pour rajeunir le biotope.

- ✓ Passage au lamier à bras ou à l'épareuse **sur des petites portions de linéaires de haies** existantes et rajeunissement de portions de haies qui sont en cours de fermeture (cf. croquis ci-après).
- ✓ **Entretien manuel des petits bosquets** (moins de 7 mètres de largeur) : tronçonneuse légère, scie d'élagage, sécateurs à bras. Selon les recommandations de coupes suivantes (cf. schémas a et b suivants).



a) Type triangulaire (2 coupes au minimum)



b) Type losange (4 coupes au minimum)

(Source : R.S.P.B)

- ✓ **Pour les bosquets plus grands** (> 7 mètres de largeur) **passage d'un lamier à bras**, en respectant le même plan vertical et sans rentrer dans les limites extérieures du bosquet (cf. schéma d ci-dessous).

d



(Source : RSPB)

d) Type pousses libres (2 côtés coupés pour permettre la floraison de printemps)

Entretien des haies buissonnantes

Il est important d'entretenir une haie, pour limiter son emprise sur les zones de cultures et lui faire conserver sa physionomie arbustive.


S'agissant d'une haie plantée, l'entretien se fait de la façon suivante :






- recéper (couper le jeune plant à 10 ou 15 cm du sol pour provoquer le départ de multiples branches basses) un an après la plantation.
- les années suivantes, on opère, si besoin et de préférence en février, une taille latérale au lamier à bras. De même, le dessus de la haie ne sera taillé que si cela est nécessaire, en fonction de sa vigueur.

S'agissant d'une haie spontanée, l'entretien varie selon sa composition et sa vigueur, qui sont fonction de la nature du sol et de l'exposition. Des prunelliers sur un sol très sec, par exemple, n'évoluent pas de la même manière que des aubépines sur un sol argileux. Ainsi, l'entretien peut dans certains cas se limiter au raccourcissement de quelques branches après plusieurs années, ou à l'inverse nécessiter une taille annuelle ou tous les deux ans.

De façon générale, une haie buissonnante devrait être entretenue régulièrement pour qu'elle garde sa taille modeste - et les propriétés écologiques qui lui sont inhérentes, en y opérant des tailles latérales et sommitales. Cet entretien peut s'effectuer par tronçons, à quelques années d'intervalle, de façon à conserver des habitats à divers stades de développement ; on obtiendra ainsi des portions plus basses et plus denses que d'autres, une configuration particulièrement intéressante pour les oiseaux.

Le produit de la taille peut être laissé sur place en endains, pour éviter l'abroussement des repousses par les chevreuils, mais peut aussi être valorisé comme bois de chauffage ou en BRF.



	Haie plantée	Haie spontanée
Année 0	 <i>plantation</i>	 <i>création d'un endain</i>
Année 1	 <i>recépage</i>	
Après quelques années	 <i>taille</i>	 <i>taille</i>

On préférera l'utilisation de lamiers à bras, qui opèrent une coupe franche des sections, plutôt que les habituels marteaux qui déchiquètent le bois, rendant la plante plus sensible aux maladies. Quoi qu'il en soit, les opérations d'entretien devront toujours se faire après la descente de sève, lorsque la plante est en stade végétatif.

Figure 6 : autre modèle d'entretien de haies spécifique à la PGE*

Période d'intervention

IMPORTANT : se caler sur les dates préconisées (zones grises autorisées).

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Haies	RS/L	RS/L	RS/L							RS/L	RS/L	RS/L
Bosquets	RS/L	RS/L	RS/L							RS/L	RS/L	RS/L

Période d'interdiction
Période à éviter
Période préférable
Période optimale

3.2. Aménager des portions de haies ou bosquets en faveur de la Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*)



Photo 3. La Fauvette babillarde (© A. Willer)

Objectif général

Insérer, restaurer des portions de haies favorables à l'espèce soit dans des linéaires existants ou alors par plantations de dispositifs spécifiques.

Profil type de haie pour la Fauvette babillarde

Il s'agit de haies arbustives libres (pas de taille d'entretien). Ces linéaires mixtes se composent à la fois d'arbustes de tailles différentes (entre 2 et 7 mètres à maturité) et d'arbres de tailles modestes (7 à 15 mètres). Les haies les plus appréciées sont principalement composées d'essences diversifiées de feuillus autochtones.

La présence d'espèces mellifères (par exemple le saule marsault est très appréciée par ce passereau insectivore (ces végétaux vont attirer les insectes butineurs, sa nourriture principale).

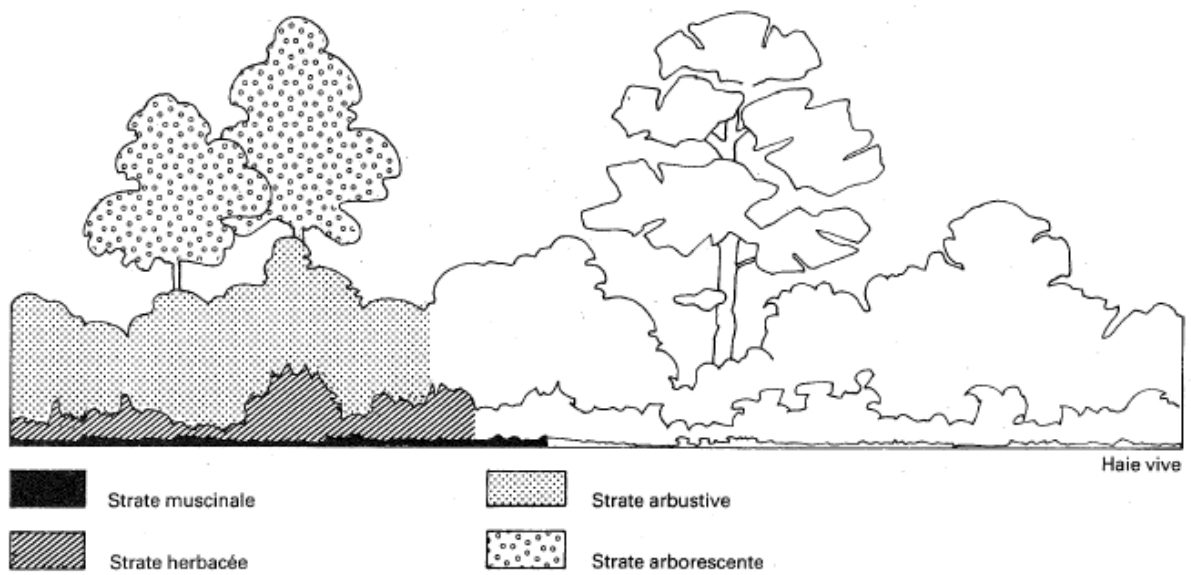


Figure 7 : Structure de haie favorable à la Fauvette babillarde.

Localisation des portions concernées à traiter sur le site

Les portions de haies favorables à la Fauvette babillarde se situent au niveau des quatre cercles ovoïdes.



Figure 8. Localisation des portions de haies à gérer spécifiquement pour la Fauvette babillarde

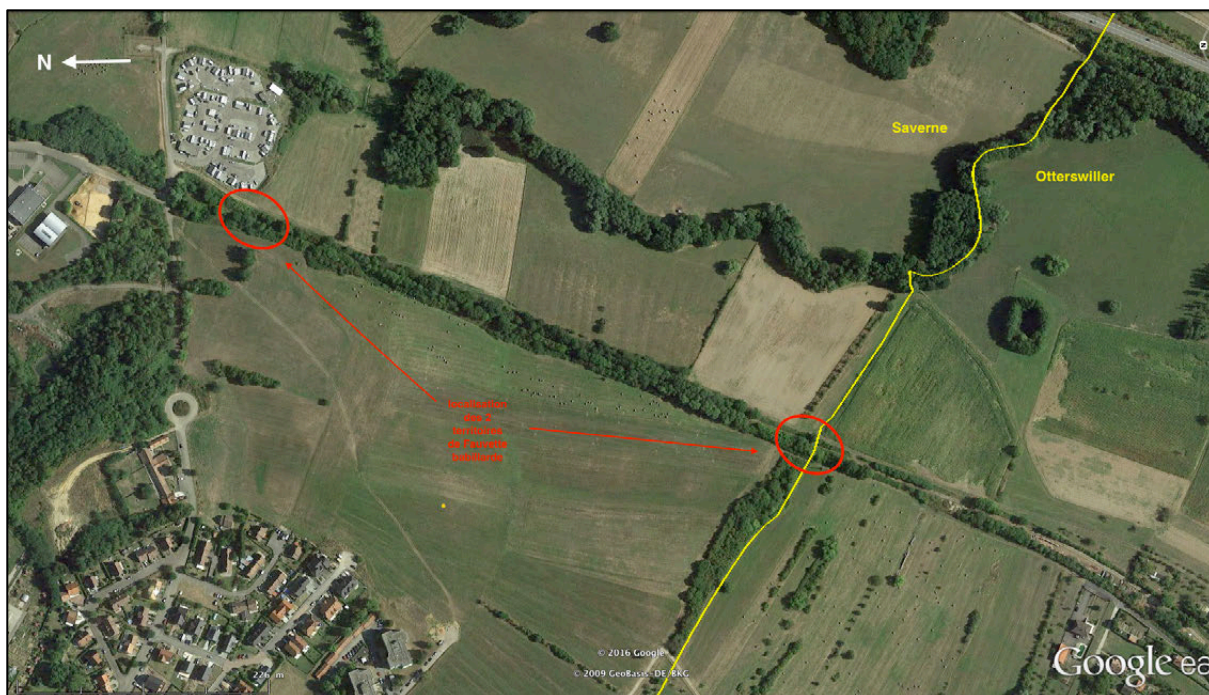


Figure 9. Localisation des territoires de fauvette babillarde recensés en 2017

Etapas de la mise en œuvre d'une gestion favorable

1. Identifier les portions de haies favorables à l'espèce à l'intérieur de linéaires existants :

- ✓ Essences favorables présentes (voir chapitre suivant).
- ✓ Linéaire à stratification diversifiée comprenant beaucoup d'espèces mellifères (cf. liste avec mention « M » pour les essences mellifères).

2. Préparation du terrain : favoriser en priorité les **essences locales arbustives basses de la fruticée** (essences à baies et à épines) aux abords de prairies pâturées ou landes qui sont les biotopes de prédilection pour l'espèce.

- ✓ Couvert dense pour la bonne protection des couvées.
- ✓ Baies et fleurs attirant les proies recherchées par l'espèce (hyménoptères, coléoptères horticoles, lépidoptères, etc.)

3. Mettre en place une gestion et un entretien favorable des portions identifiées.

Quelles essences conserver en priorité (ou à planter) pour l'espèce:

- ✓ Choisir des essences ligneuses de strates diversifiées et espèces mellifères comme :
 - Aubépine monogyne (*Craetegus monogyna*) **M**
 - Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) en partie plus humide **M**
 - Aubépine épineuse (*Craetegus laevigata*) **M**
 - Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) **M**

- Cornouiller mâle (*Cornus mas*) **M**
- Lierre (*Hedera helix*) **M**
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) **M**
- Merisier (*Prunus avium*) **M**
- Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*) **M**
- Pommier sauvage (*Malus sylvestris*) **M**
- Erable champêtre (*Acer campestre*) **M**
- Cerisier à grappes (*Prunus padus*) **M**
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*) **M**
- Eglantier (*Rosa canina*) **M**
- Noisetier (*Coryllus avellana*) **M**
- Viorne obier (*Viburnum opulus*) **M**
- Saule marsault (*Salix caprea*) **M**
- Prunellier sauvage (*Prunus spinosa*) **M**

Habitat de prédilection

Linéaires étendus (> 20 mètres) à strate dense et diversifiée.



Photo 4 : haie type favorable à la Fauvette babillarde.

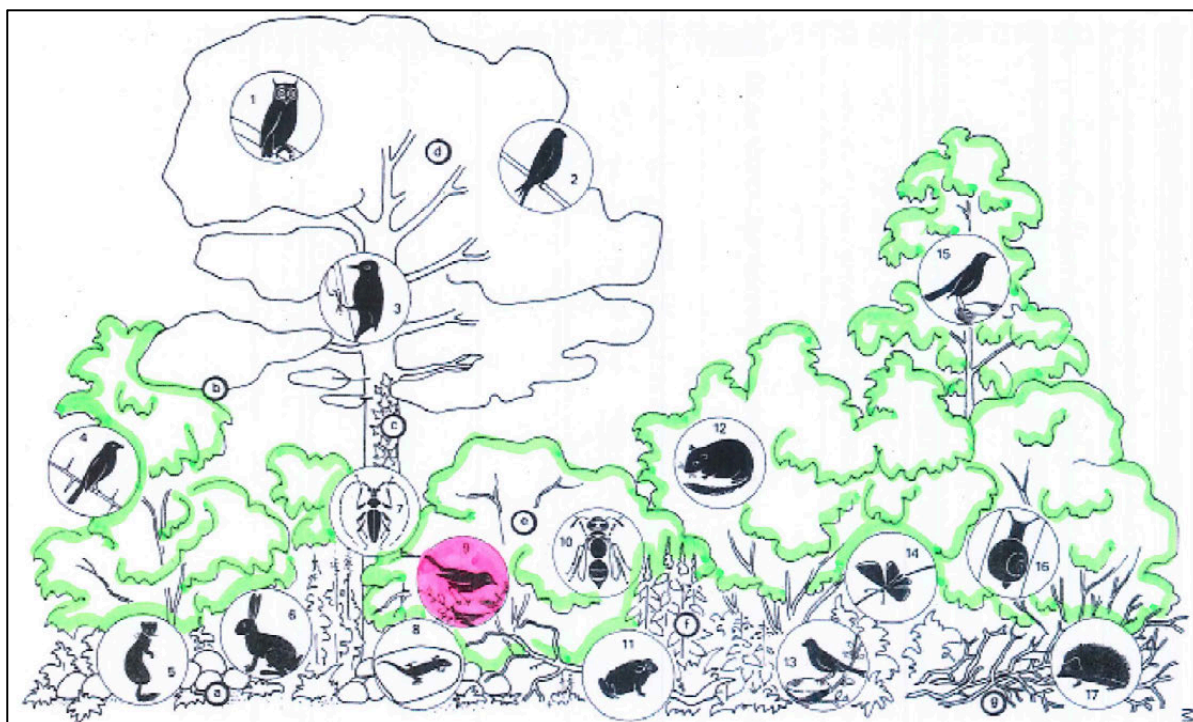


Figure 10 : strate végétale la plus utilisée par la Fauvette babillarde.

Gestion

- ✓ Recépage sélectif (cf. chapitre suivant).

Entretien

- ✓ Après « formation et rajeunissement » de portions de haies identifiées **sur 6 années** (cf. chapitres suivants et figure 2) : une éventuelle reprise des contours de lisière **tous les 7 à 20 ans** au lamier à bras **entre le 1^{er} septembre et le 15 mars**.



PRESENTATION DE LA TECHNIQUE DU RECEPAGE SELECTIF

Description

Le recépage sélectif est un mode d'entretien qui consiste à couper les arbres et buissons au ras du sol, au-dessus du niveau du collet pour les francs pieds, ou juste au-dessus de l'insertion des brins pour les cépées. La régénération se fait alors à partir de la souche par des rejets multiples. Cette opération a pour but de densifier et restructurer une haie. Le recépage n'est possible que pour les arbustes à forte croissance (par ex. : charme, noisetier, cornouiller sanguin, viorne obier, sureau noir, etc.)

Un recépage de ces espèces ramène de la lumière dans la haie et favorise ainsi les essences à croissance plus lente (chêne, merisier, etc.)

Fréquence et sectorisation

- Recépage par segments de 5 à 25 m en fonction de la longueur de la haie.
- Maximum 1/3 de la haie pour chaque intervention en un ou plusieurs segments non contigus selon la longueur totale.
- Pour les haies de faible longueur et haies ponctuelles dispersées :
 - Laisser une partie de la haie (1/2 ou 1/3), de préférence composée d'épineux.
 - Si plusieurs haies proches les unes des autres (de 20 à 50 m) : ne recéper qu'une haie sur deux ou trois à chaque intervention ; planter quelques piquets et/ou laisser des branchages sur l'emplacement pour éviter la fauche régulière des repousses, ce qui empêcherait sa régénération.
- Interventions à étaler sur plusieurs années (recépage d'1/3 d'une haie tous les 2 à 5 ans, étalée sur une période totale de 6 à 15 ans, le temps du rajeunissement).
- Pause de 7 à 20 ans après rajeunissement de la haie, en fonction de l'évolution de la haie.
- Maintien des éléments remarquables de la haies (arbres têtards, espèces rares, lierres...).
- Maintien de jeunes arbres d'avenir.
- Maintien des arbres mûres et vieux arbres (diamètre du tronc à 1 mètre du sol > 35 cm).
- Si possible maintien de bosquets ou portions de haies larges en îlots de sénescence (non intervention).

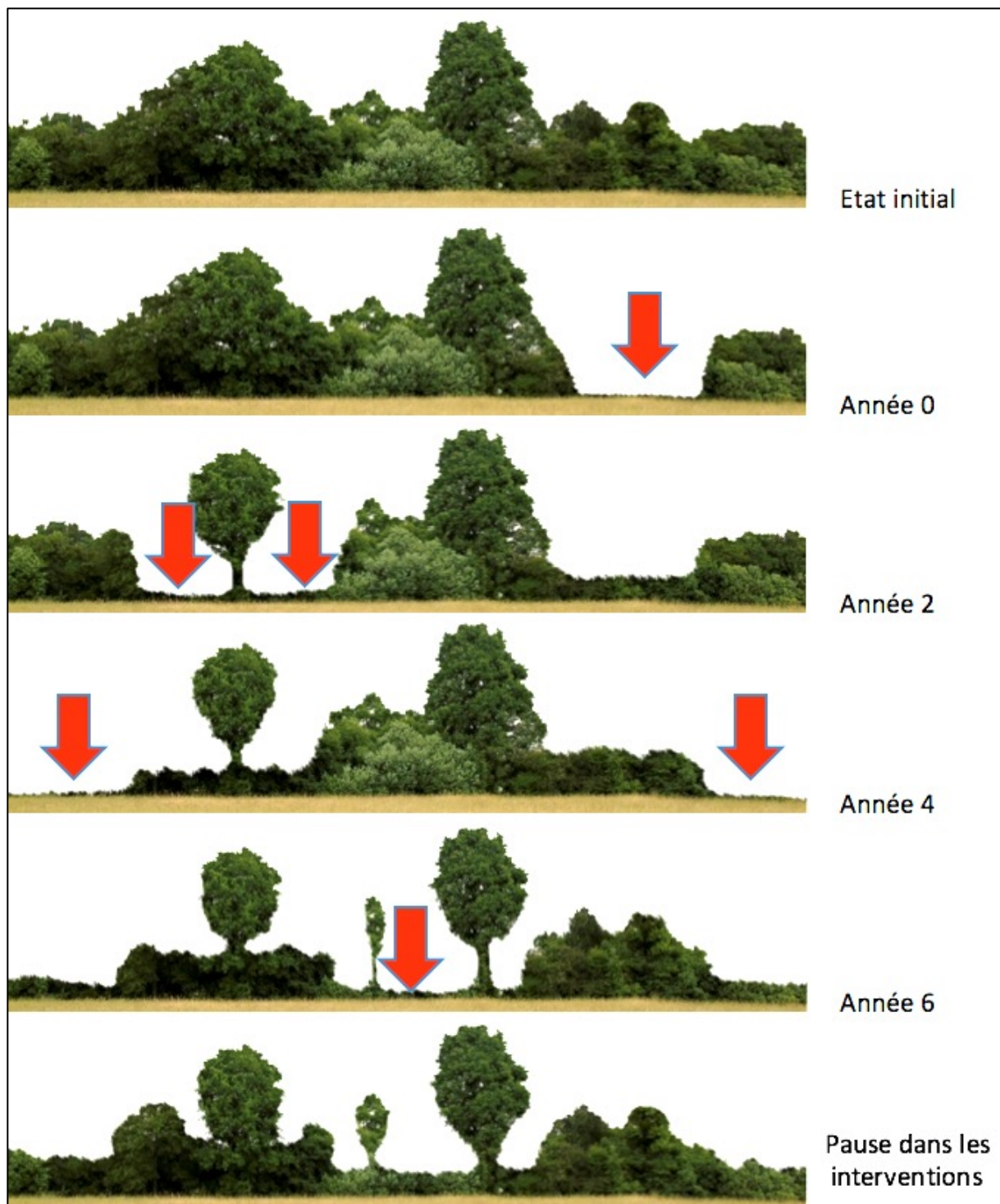


Figure 11 : Schéma de principe d'un recépage sélectif par segments de 5 à 20 mètres étalé sur plusieurs années (schéma LPO Alsace)

Période d'intervention

IMPORTANT : se caler sur les dates préconisées

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Haies	L / RS	L / RS								L / RS	L / RS	L / RS
Bosquets	L / RS	L / RS								L / RS	L / RS	L / RS

Période d'interdiction

Période à éviter

Période préférable

Période optimale

Évacuation

L'exportation peut aussi se faire sous forme de bois bûches ou de bois fragmenté pour l'énergie. Une partie des résidus de coupes seront laissés sur place sous forme de tas de branches afin de créer des abris pour la faune (leur brûlage est donc à éviter). Les branches vertes de moins de 7 centimètres peuvent également servir pour produire du bois raméal fragmenté (BRF) pour les jardins ou les litières des animaux domestiques.

Les éléments remarquables à conserver



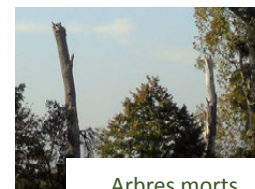
Arbres têtards



Arbres têtards forestiers



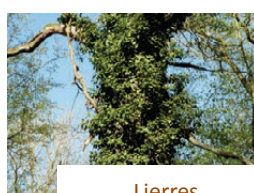
Arbres à cavités



Arbres morts



Bois mort au sol



Lierres



Arbres particuliers :
forme originale / taille
remarquable / espèces rares

Intérêt du marquage

En forêt l'ONF marque régulièrement les arbres « biologiques » et remarquables à conserver avec un triangle inversé, afin d'éviter toutes erreurs lors des travaux de coupe. Le marquage n'est certes pas très esthétique mais peut-être utile y compris dans le cadre d'une gestion d'une haie ou d'une ripisylve. On peut également faire un marquage à la craie avant toute opération d'entretien. Ainsi les marques s'effaceront après les travaux.



Marquage des arbres remarquables à conserver

3.3. Aménager des portions de haies ou bosquets en faveur du Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)



Photo 5. Le Bruant jaune (© C. Stenger)

Objectif général

Insérer, restaurer des portions de haies favorables à l'espèce soit dans des linéaires existants ou alors par plantations de dispositifs spécifiques.

Profil type de haie pour le bruant jaune

Le Bruant jaune affectionne particulièrement les linéaires étendus de haies (> 20 mètres) larges, pluristratifiées et se trouvant en zones ouvertes (paysage de bocage cf. photo 6),

Il s'agit de haies libres pluristratifiées avec arbres et sous-étages denses (strate arbustive basse et herbacée). Le Bruant jaune utilise les strates supérieures pour le chant en période de reproduction (strate arborescente), mais il réalise son nid le plus souvent dans les parties basses des arbustes ou alors dans les herbes hautes ou ronciers situés au pied de la haie (strate herbacée) (cf. figure 12).

On retrouve l'espèce également en lisière de bois ou de forêt, en clairières forestières et dans des boisements clairs.

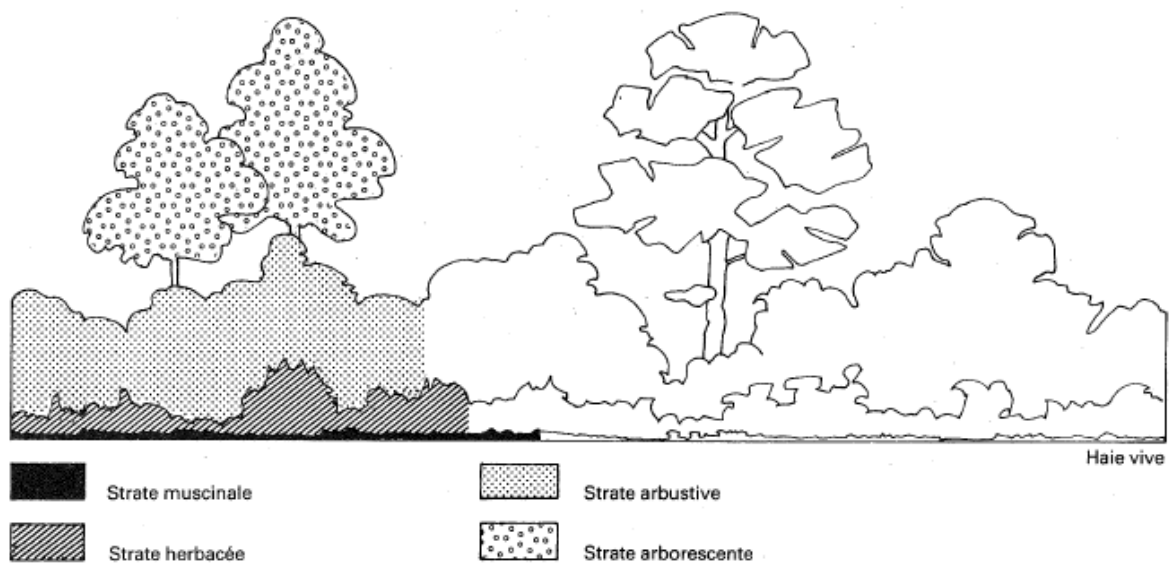


Figure 12 : structure de haie favorable au Bruant jaune



Photo 6. Haie type favorable au bruant jaune (© E. Buchel)

Localisation des portions concernées à traiter sur le site

Les portions de haies actuellement favorables au Bruant jaune se trouvent sur entités toutes situées à l'intérieur de la zone d'étude (cf. Figure 11 ci-dessous).

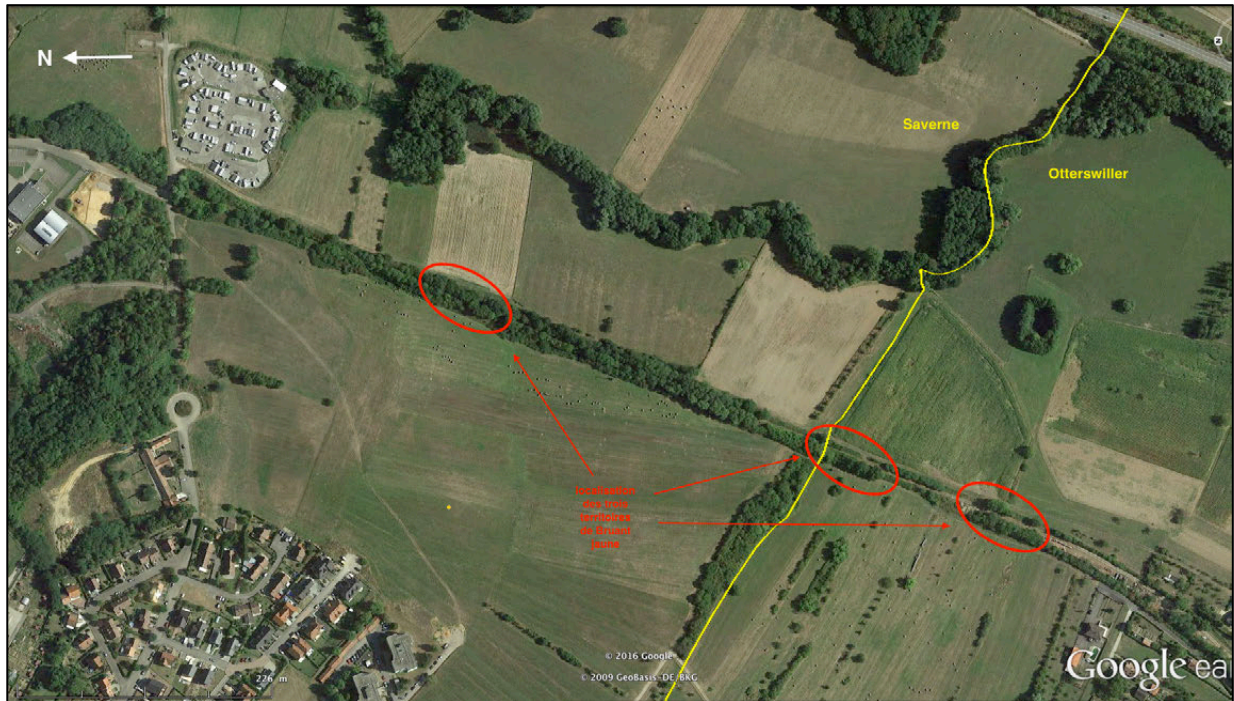


Figure 11. Localisation des territoires occupés par le Bruant jaune en 2017.



Figure 12 : proposition de linéaire à gérer spécifiquement pour le Bruant jaune.

Etapes de la mise en œuvre d'une gestion favorable

1. Identifier les portions de haies favorables à l'espèce à l'intérieur de linéaires existants (cf. Figure 12).

- ✓ Essences favorables présentes (voir chapitre suivant).
- ✓ Linéaire à stratification diversifiée comprenant beaucoup d'arbres (> 7 mètres de hauteur) mais aussi une sous-strate arbustive dense.

2. Non intervention sur les portions de linéaires identifiés comme territoires occupés (cf. Figure 11).

- ✓ Possibilité d'un entretien léger à intervalle espacé (cf. chapitre gestion et entretien).

Quelles essences conserver en priorité (ou à planter) pour l'espèce:

- ✓ Choisir des essences de feuillus de la strate arborescente (grands arbustes ou arbres):
 - Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
 - Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
 - Charme commun (*Carpinus betulus*)
 - Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
 - Saule marsault (*Salix caprea*)
 - Cerisier à grappes (*Prunus padus*)
 - Orme champêtre (*Ulmus campestris*)
 - Saule blanc (*Salix alba*) en station humide
 - Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) en station humide
 - Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
 - Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*)
 - Merisier (*Prunus avium*)
 - Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
 - Noisetier (*Coryllus avellana*)
 - Pommier sauvage (*Malus sylvestris*)
 - Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
 - Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
 - Eglantier (*Rosa canina*)
 - Prunellier sauvage (*Prunus spinosa*)
 - Ronce des bois (*Rubus fruticosus*)
 - Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*)

Gestion

- ✓ **Non intervention** : l'optimum est la haie libre diversifiée au stade mûre (stade climacique).

Entretien

- ✓ **Non intervention sur les territoires ou portion de linéaires de haies identifiés en 2017.**
- ✓ Une éventuelle reprise des contours de lisière **tous les 7 à 20 ans** au lamier à bras reste possible **entre le 1^{er} septembre et le 15 mars**. Idem pour les grands bosquets (plus de 7 mètres).

Période d'intervention

IMPORTANT : intervention d'entretien uniquement entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Haies	L	L								L	L	L
Bosquets	L	L								L	L	L

Période d'interdiction

Période à éviter

Période préférable

Période optimale

CONCLUSION

Les différentes étapes de gestion destinées à diversifier un linéaire de haie acquis en mesure compensatoire du projet permettront **d'offrir des habitats optimums et diversifiés pour trois espèces phares protégées et menacées se reproduisant dans les haies localement : le bruant jaune, la pie-grièche écorcheur et la fauvette babillarde.**

Ce plan de gestion servira **d'outil pour guider à la fois les donneurs d'ordres et les prestataires de terrain** lors de la mise en œuvre des actions de gestion qui s'imposent.

La LPO Alsace en charge du suivi et forte de son expérience en matière d'aménagements écologiques en faveur de l'avifaune **pourra mettre à profit en tant que spécialiste ses compétences en réalisant l'accompagnement technique et scientifique du projet.**

Elle indiquera à la communauté de communes de la région de Saverne les interventions à réaliser chaque année.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ AFAC, Agroforesterie, 2016, *Notice sur l'importance de l'entretien manuel et durable du bocage*, 20 p. Consultable sur : <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2016/05/notice-sur-limportance-de-lentretien-manuel-du-bocage-V5.pdf>
- ✓ AFAC, Agroforesterie, 2015, *Référentiel sur le coût d'entretien manuel des haies bocagères*, 28 p. Consultable sur : <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2016/05/rapport-r%C3%A9f%C3%A9rence-entretien-haies-pour-MAE-V2.pdf>
- ✓ AFAC, Agroforesterie, 2015, *Note sur le dispositif MAEc, Mesures linéaires*, 10 p. Consultable sur : <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2016/05/note-Afac-Agroforesteries-sur-le-dispositif-MAEC-Lin%C3%A9a-V2.pdf>
- ✓ <https://afac-agroforesteries.fr/veille-reglementaire/maec/>
- ✓ MULLER Y., DRONNEAU C. & BRONNER JM. (coord.), 2017. *Atlas des oiseaux d'Alsace. Nidification et hivernage*. Collection « Atlas de la faune d'Alsace », Strasbourg, LPO Alsace, 872 p.
- ✓ *Plantons local pour plus de biodiversité*, 2013. Strasbourg et communauté urbaine. Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 95 p.

oooo

*Rédaction : Laurent Waeffler
Illustration(s) : Haie sur le Martelberg (photo Eric Buchel)
LPO Alsace 2018*

alsace@lpo.fr
<http://alsace.lpo.fr>

LPO Alsace
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
03 88 22 07 35


BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE